- 3. You are, therefore, requested to take the necessary action to ensure that this policy is applied. If you require any advice on application of this requirement, you are requested to contact ADL. The officers of this division will be pleased to assist you.
- 4. Please bring the contents of this Circular to the attention of your employees.
- 5. This Circular Document expires February 28, 1990.
- 3. Nous vous prions donc de prendre les mesures nécessaires pour que la politique soit respectée. Si vous avez besoin de conseils sur la marche à suivre, n'hésitez pas à communiquer avec ADL; son personnel sera heureux de vous aider.
- 4. Veuillez porter le contenu de cette circulaire à l'attention de vos employés.
- 5. La présente circulaire est en vigueur jusqu'au 28 février 1990.

Le Sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures

wall

Under-Secretary of State for External Affairs